

NOM : _____

PRÉNOM : _____

N° DE CAISSE DE PRÉVOYANCE (CP) : _____

ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT : _____

LPA (LIEU PRINCIPAL D'AFFECTATION) : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL : _____

E-MAIL : _____

TOUTES CES INFORMATIONS SONT À REMPLIR OBLIGATOIREMENT AFIN QUE VOTRE DOSSIER PUISSE ÊTRE TRAITÉ.

J'accepte que les informations recueillies ci-dessus soient enregistrées dans le fichier informatique de gestion des Activités Sociales du CASI de PRG afin de traiter ma demande d'inscription et conservées pour une durée de 3 ans. Pour faire valoir votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données conformément au RGPD, n'hésitez pas à écrire à : accueil@cesncfprg.com en justifiant de votre identité

Nom	Prénom	Sexe M/F	Né(e) le	Parenté D : demandeur C : conjoint E : enfant à charge	Tarif
TOTAL À PAYER					

Le CASI de PRG peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos lors des activités afin d'illustrer ses diverses publications.

J'autorise le CASI de PRG à utiliser ces photos et/ou vidéos.

GROUPE 1 : DU 2 AU 13 NOVEMBRE

OU

GROUPE 2 : DU 14 AU 25 NOVEMBRE

TARIF DE L'ACTIVITÉ

TRANCHES 1 À 3 DU CCGPF	TRANCHES 4 ET 5 DU CCGPF	TRANCHES 6 ET 7 DU CCGPF
420.00€	700.00€	990.00€

PRÉ-INSCRIPTION SUR LE SITE OU DANS LES ANTENNES JUSQU'AU 19 JUIN 2020

Tout dossier doit être accompagné obligatoirement des pièces justificatives demandées et du règlement par chèque(s)

- Copie du haut du bulletin de salaire du cheminot
- Copie du dernier relevé de pension pour les retraités
- Copie(s) du ou des derniers avis d'imposition du foyer
- Photocopie du passeport en cours de validité (valable au minimum 6 mois après la date de retour du voyage et 2 pages vierges face à face disponible pour le Visa)

À partir de la réception de votre demande et jusqu'à l'acceptation de votre dossier, toute annulation entraînera une facturation de 15 euros pour frais de gestion.

À partir de l'acceptation de votre inscription par le CASI de PRG, les conditions d'annulation précisées sur le programme de ce voyage s'appliqueront.

RÈGLEMENT : À L'ORDRE DU CASI PRG

UN SEUL CHÈQUE

(Encaissement mi-septembre)

DEUX CHÈQUES

(Encaissement début août et mi-septembre)

TROIS CHÈQUES

(Encaissement début juillet, début août et mi-septembre)

EN CARTE BLEUE

(en une seule fois au moment de l'inscription)

PASSEPORT JEUNE CHEMINOT

Attention, l'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite ou par mail du CASI de PRG de votre participation à l'activité.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AVANT SIGNATURE

DATE :

SIGNATURE DE L'AGENT :

REÇU À L'ANTENNE DE :

PAR :